



Communiqué de presse

Jeudi 13 septembre 2018

## **L'Association des Ligues Européennes de Volleyball (VLA) s'est réunie avec l'Association de l'Union Européenne EU ELITE ATHLETES**

**La VLA s'est réunie dimanche, lundi et mardi derniers à Athènes, sous l'organisation de la Ligue grecque de volleyball, pour développer sa reconnaissance internationale et fixer de nouveaux objectifs concernant les joueuses/joueurs et le sport. Les statuts officiels ont été approuvés par les membres et seront publiés sur le site internet de la VLA ([www.volleyleagues.org](http://www.volleyleagues.org)).**

La convention collective du travail pour le Volleyball, conformément à la Loi de l'UE et de la Belgique, a été étudiée en vue d'une adaptation pour chaque pays membre et pour souligner le fait qu'une collaboration entre les Syndicats des travailleurs et une Ligue de Volleyball peut s'avérer très fructueuse.

La session de mardi a été consacrée à la présentation de l'Association de l'Union Européenne EU ELITE ATHLETES par ses représentants. Cette association, au service d'athlètes de tous les sports, est reconnue par le CIO et l'Union Européenne et représente plus de 35 syndicats d'athlètes. Les membres de VLA les ont accueillis comme il se doit et ont défini un cadre de collaboration. Les deux parties ont décidé de passer un accord officiel qui sera clairement défini après le feu vert du Bureau de l'EU ELITE ATHLETES. Cinq points précis ont d'ores et déjà été identifiés, tels que les joueuses/joueurs non-UE, les règles de transferts, le règlement pour les agents de joueuses/joueurs, les calendriers sportifs en mettant l'accent sur les périodes de repos appropriées et la santé des joueuses/joueurs et la participation des athlètes aux équipes nationales tout en respectant les Clubs qui en sont les employeurs.

Le Président Philippe Boone a levé la séance après avoir défini les points de discussion que la VLA va présenter dans les semaines à venir à la FIVB (Fédération Internationale de Volley-Ball) et à la CEV (Confédération Européenne de Volley) :

- Des règlements clairs sur les frais de transferts internationaux et sur les conditions supplémentaires demandées par certaines fédérations.
- Des actions communes menées par l'EU ELITE ATHLETES et les syndicats de joueuses/joueurs dans chaque pays pour le bien-être des joueuses/joueurs.
- Une considération accrue pour les compétitions nationales dans l'élaboration des calendriers des compétitions.
- Plus de dialogue sur la libération des joueuses/joueurs, payés par les clubs, pour leurs activités en équipe nationale.

**Les membres de la VLA avec les représentants de EU ELITE ATHLETES - *cliquez sur la photo pour la télécharger***

